

Projet de parc éolien Des Cultures à Saint-Rémi et Saint-Michel

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 9 JUILLET À SAINT-RÉMI

Québec, le 18 juin 2019 – À la demande du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonce le début de la période d'information publique sur le *Projet de parc éolien Des Cultures à Saint-Rémi et Saint-Michel* par Énergie renouvelable Des Cultures s.e.c. Durant cette période, qui s'amorce aujourd'hui pour se terminer le 18 juillet 2019, le BAPE tiendra une séance publique d'information. L'objet de cette rencontre est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation du public ainsi que sur le rôle du BAPE.

DATE	:	Le mardi 9 juillet 2019
HEURE	:	19 h 30
ENDROIT	:	Centre communautaire de Saint-Rémi Salle Neptune 25, rue Saint-Sauveur Saint-Rémi

C'est durant cette période de 30 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une consultation publique ou d'une médiation auprès du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

La séance du 9 juillet 2019 sera diffusée en direct en version audio dans le site Web du BAPE.

Où consulter la documentation sur le projet ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par l'initiateur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 18 juillet 2019, ces documents peuvent être consultés en format papier dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale de Saint-Rémi, 25, rue Saint-Sauveur, Saint-Rémi ;
- Bureau municipal de Saint-Michel, 1700, rue Principale, Saint-Michel ;
- Tawatohni'saktha, Commission de développement économique de Kahnawake, 2, rue River, 3^e étage, Kahnawake.

L'ensemble du dossier est disponible en format papier au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10. Il est également disponible en format électronique dans le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse www.ree.environnement.gouv.qc.ca.



Le projet

Le projet est situé sur des terres de tenure privée, majoritairement à vocation agricole, à Saint-Rémi et Saint-Michel, dans la MRC des Jardins-de-Napierville, en Montérégie. Il s'agit d'une solution de rechange à un projet éolien initialement retenu dans le cadre du 3^e appel d'offres d'Hydro-Québec octroyé à Énergies Durables Kahnawà:ke. Ce projet n'a pas pu obtenir les autorisations gouvernementales requises.

L'initiateur de l'actuel projet est Énergie renouvelable Des Cultures s.e.c. composé de deux commanditaires : Kruger Énergie inc. et Énergies Durables Kahnawà:ke inc. L'initiateur souhaite aménager un parc éolien comprenant 6 éoliennes d'une capacité unitaire de 4 MW pour un total de 24 MW. Outre l'installation d'éoliennes, le projet comprend également la mise en place d'un mât de mesure de vent, la construction de nouveaux chemins d'accès, la réfection de chemins d'accès existants et la mise en place d'un réseau électrique souterrain pour relier chacune des éoliennes au poste de raccordement d'Hydro-Québec. L'interconnexion du poste se fera par l'entremise d'une ligne de distribution de 25 kV sous la responsabilité d'Hydro-Québec. Le coût du projet est estimé à 70 M\$. La mise en service du parc éolien est prévue pour le 1^{er} décembre 2021.

Les répercussions prévues par l'initiateur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, certaines nuisances pourraient affecter la qualité de vie des résidents en phase de construction : le bruit, les poussières, l'augmentation de la circulation en lien avec le transport par camions et la machinerie. Comme mesures d'atténuation, l'initiateur s'engage notamment à remettre en état les routes municipales, à mettre en place un plan de transport et de circulation pour informer la population du calendrier et de la durée des travaux ainsi qu'à limiter les distances parcourues.

Par ailleurs, l'étude d'impact mentionne que le projet aurait un effet positif sur l'économie locale avec des retombées de 5 à 8 M\$. Sur le plan de la main-d'œuvre, l'initiateur prévoit l'embauche de 40 à 50 personnes pendant la construction, le maintien de 2 à 4 emplois permanents dans le cadre des activités opérationnelles du projet et le versement de redevances aux municipalités et aux propriétaires terriens concernés.

En phase d'exploitation, l'initiateur précise qu'un dérangement dû à la présence d'éoliennes en fonction pourrait affecter les oiseaux et les chauves-souris en provoquant notamment des collisions avec les infrastructures. Un suivi de la mortalité serait effectué. De plus, la présence même du parc éolien affecterait le paysage du secteur et le climat sonore. Comme mesures d'atténuation, et dans la mesure du possible, l'implantation des éoliennes serait réalisée en lien avec les structures paysagères existantes et l'initiateur a choisi de se conformer aux limites maximales de bruit selon le zonage.

La demande de consultation publique ou de médiation

Les citoyens, les groupes ou les municipalités qui désirent avoir de l'information supplémentaire sur le projet ou qui veulent exprimer leurs préoccupations ou leurs opinions sur le projet, peuvent demander au ministre la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 18 juillet 2019, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Qu'est-ce que le BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme public et impartial qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement et sur leur qualité de vie ainsi que sur toute question relative à l'environnement. Le BAPE permet également aux initiateurs de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et d'améliorer leurs projets pour une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Plus concrètement, le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou une question que lui soumet le ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des projets.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 539 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : parc-eolien-des-cultures@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
418 643-7447, poste 539 ou 1 800 463-4732
parc-eolien-des-cultures@bape.gouv.qc.ca